



LE RÉSEAU DES GASAP



GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

Bonjour,

Tu as envie de soutenir l'agriculture paysanne, de manger sainement et de créer de nouveaux liens de convivialité dans ton quartier?

Lance toi dans l'aventure des GASAP et crée un nouveau groupe dans ton quartier. Ce guide est fait pour t'aider. Étape par étape, il t'expliquera comment mettre en place ce partenariat entre toi, tes voisins et un producteur. Si après la lecture de ce document, tu as encore des questions, n'hésite pas à contacter l'asbl Le Réseau des GASAP, via l'adresse **info@gasap.be**

Bienvenue dans le Réseau et longue vie à ton GASAP,

L'équipe du Réseau

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

Table des matières

Table des matières	1
I. Un GASAP qu'est-ce que c'est ?	3
Pourquoi les GASAP?	3
Les fondements d'un GASAP	4
Le GASAP en pratique	5
Des GASAP pour tous les publics ?	5
Le Réseau des GASAP	6
II. Créer un GASAP	7
Étape 1 : L'idée et la mobilisation	7
Comment trouver des gens pour se joindre au nouveau GASAP ?	7
Étape 3 : La visite chez le producteur	9
Étape 4 : La réunion de démarrage	10
Étape 5 : La première livraison	11
Étape 6 : Approfondir la relation avec le producteur	11

I. Un GASAP qu'est-ce que c'est ?

Un GASAP ou Groupe d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne est un partenariat entre des mangeurs et un producteur qui s'engagent mutuellement et à long terme (c'est-à-dire un cycle de production complet, un an, une saison).

- Les mangeurs s'engagent à acheter, directement au producteur, une partie de sa production de la saison et à la payer à l'avance.
- Le producteur s'engage à produire selon les principes de la charte du réseau des GASAP et à livrer sa production régulièrement aux mangeurs, sous forme de paniers de légumes et/ou d'autres produits alimentaires.

Être membre d'un GASAP, c'est être acteur de son alimentation. C'est se distancier du modèle économique dominant en participant à la construction d'un système de consommation alternatif. Le lien direct avec son producteur n'est pas seulement commercial ou utilitaire mais aussi, et surtout, un lien de soutien et de confiance.

Pourquoi les GASAP?

La diminution du nombre d'exploitations agricoles en Belgique est alarmante. En 30 ans, de 1980 à 2010, 63% des exploitations en Belgique ont disparu, soit 43 fermes par semaine, autant en Wallonie qu'en Flandre. Au cours de la même période, la superficie moyenne des exploitations a, par contre, doublé. Ainsi, en 2012, plus de la moitié des fermes belges occupaient une superficie de plus de 20 hectares ou davantage. En plus de la diminution du nombre d'exploitation, on constate donc que l'agriculture paysanne est en danger, menacée par l'augmentation des surfaces et la monoculture intensive et ce, même dans le bio, avec pour conséquence l'appauvrissement des sols et la disparition de la biodiversité.

La plupart des agriculteurs, issus du modèle dit "conventionnel" pratiquent une agriculture sous perfusion, dépendante d'intrants chimiques, et d'une mécanisation toujours plus importante. Les coûts d'installation et l'investissement dans ces technologies sont colossaux et contraignent les agriculteurs à s'endetter lourdement (sans garantie de rendement).

Pour rester rentables, beaucoup font le choix de la spécialisation et se tournent vers l'exportation avec comme conséquence la multiplication des intermédiaires et une distance de plus en plus grande entre producteurs et consommateurs.

Avec ces pratiques, notre dette environnementale se creuse chaque jour davantage tandis que les problèmes sanitaires liés à la qualité de l'alimentation persistent et s'aggravent.

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

C'est pourquoi de nombreuses voix s'élèvent de par le monde afin de protéger les petits producteurs, seuls aptes à garantir notre souveraineté alimentaire et préserver la biodiversité.

Dans ce contexte, l'objectif principal d'un GASAP est de soutenir l'agriculture paysanne en établissant un lien de partenariat direct entre le mangeur et le producteur. Les GASAP défendent une agriculture non-industrielle, à taille humaine, qui répond à des critères d'ordre social, économique et environnemental et qui vise le maintien de la qualité gustative et sanitaire des produits.

Les fondements d'un GASAP

LA SOLIDARITÉ

Les producteurs et mangeurs sont solidaires et s'engagent réciproquement. Cet engagement à long terme garantit au producteur l'écoulement de sa production, donc des revenus stables et réguliers. Les prix des produits sont fixés de manière équitable. Ils tiennent compte de la réalité des coûts de production. Cela permet aux producteurs de dégager un revenu décent de leur activité. Grâce au paiement à l'avance, ils peuvent planifier leur travail plus facilement (investissements, planifications des cultures, etc). Enfin, les mangeurs partagent certains risques liés à la production (intempéries, maladies...) en acceptant des variations dans les livraisons.

LA VENTE DIRECTE

Dans un GASAP, le contrat de solidarité est conclu directement entre les mangeurs et les producteurs, sans intermédiaires commerciaux. Aucun autre acteur (grossiste, distributeur,...) ne s'octroie de marge : la totalité de la rémunération est versée au producteur. Cette vente directe signifie aussi que mangeurs et producteurs se rencontrent régulièrement, sur les lieux de permanence ou à la ferme. C'est l'occasion de prendre des nouvelles, de comprendre le contenu du panier, de discuter de l'avenir de la production, etc.

L'AUTOGESTION

Chaque GASAP fonctionne en auto-gestion. Les gasapiens et producteurs s'organisent collectivement et décident ensemble de l'heure de livraison, de la fréquence des paiements, etc. Les groupes restent relativement petits, en général de 15 à 25 ménages. La dynamique collective, égalitaire et participative qui s'en dégage favorise la convivialité. Elle participe à l'animation des quartiers et est essentielle pour la pérennité des groupes comme pour la vivacité du soutien à l'agriculture paysanne.

LE RESPECT DE LA CHARTE

Les fondements des GASAP sont repris dans une charte signée par le producteur et les gasapiens. Elle définit les principes que le modèle GASAP souhaite défendre et qui le différencie d'autres systèmes de distribution de « paniers légumes » ou « paniers bio ». (pas d'intermédiaires, producteurs 100 % belges, autogestion, convivialité, etc)

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

Concrètement, le respect de la charte implique pour chaque gasapien.ne de s'engager pour une période déterminée, de payer ses paniers anticipativement et de consacrer quelques heures par an à la gestion du groupe et des permanences.

Elle peut être téléchargée sur le site www.gasap.be.

Le GASAP en pratique

LE CONTENU DES PANIERS

Dans un GASAP, on se fournit principalement en légumes. Le producteur détermine le contenu des paniers, selon les saisons et ce dont il dispose : généralement entre 4 et 10 variétés de légumes. Certains producteurs proposent plusieurs « tailles » de paniers à des prix différents, d'autres proposent un panier unique. Il n'est pas rare que plusieurs mangeurs partagent un panier pour arriver à la quantité souhaitée. Il peut y avoir des différences de poids et de volume d'une livraison à l'autre. Une salade, c'est du volume mais un chou, c'est du poids ! La composition du panier varie également en fonction des saisons et des aléas de production.

Il existe également des "Super GASAP" où l'on trouve d'autres produits que les légumes : produits laitiers, viande, fruits, œufs, boissons, etc.

LA LIVRAISON ET LA DISTRIBUTION DES PRODUITS

Les producteurs livrent chaque semaine ou chaque quinzaine, dans un lieu fixe. Il y a quelques exceptions : en période de Noël, par exemple ou lorsque le producteur est en congé. Le moment de livraison tient compte des autres livraisons que le producteur doit effectuer à Bruxelles.

Deux mangeurs permanenciers accueillent le producteur et l'aident à décharger la livraison. C'est un moment privilégié pour prendre des nouvelles de la ferme.

Soit le producteur livre des paniers tout préparés : dans ce cas, la tâche est facile pour les permanenciers... Soit le producteur livre en vrac : dans ce cas, les permanenciers préparent les paniers avant l'arrivée des gasapiens, soit chacun se sert lui-même la quantité prévue pour son panier, ce qui crée plus de convivialité.

Chaque mangeur assure trois à quatre permanences par an, en fonction de ses disponibilités. La solidarité au sein du groupe permet de remplacer un gasapien qui ne peut pas assurer de permanence.

N'hésitez pas à faire de la distribution des paniers un moment convivial en organisant un apéro ou un petit déjeuner (en fonction de l'heure).

LE PRIX

Les prix sont fixés en début de création du GASAP, de commun accord entre les mangeurs et les producteurs. A titre indicatif, un panier coûte entre 10 et 15 euros par semaine pour un ménage de 2 personnes soit 40 à 60 € par mois. Ce montant peut varier selon les modes de production. Une ferme en permaculture ou une ferme mécanisée n'auront pas la même structure de coûts.

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

Le paiement se fait en avance, selon des modalités et des rythmes choisis par chaque GASAP, en accord avec son producteur.

Des GASAP pour tous ?

Oui !!! Et particulièrement pour tous ceux qui souhaitent :

- manger sainement
- consommer des produits frais, de qualité, locaux et de saison
- mieux connaître l'origine ce qu'ils mangent
- renouer avec le monde agricole
- soutenir une agriculture paysanne, locale et à taille humaine
- soutenir des pratiques agricoles qui ne mettent pas la biodiversité en danger
- (re)découvrir la saveur des légumes du terroir

Mais aussi...

- aller à la rencontre de leurs voisins
- s'impliquer dans une démarche collective et solidaire

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

Le Réseau des GASAP

Ce guide est édité par l'asbl le « Réseau des GASAP » qui rassemble l'ensemble des GASAP de Bruxelles. Le Réseau poursuit trois objectifs :

1. SOUTENIR LA CRÉATION DE GASAP : l'enjeu est de soutenir la création de nouveaux GASAP, de façon à soutenir un nombre grandissant de producteur.rice.s

2. DIFFUSER LE MODÈLE GASAP : grâce à ses projets et à ses nombreux échanges avec les organisations partenaires, le réseau des GASAP participe au débat public concernant l'agriculture et l'alimentation.

3. RELIER PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS : le Réseau organise et nourrit le lien entre mangeur.euse.s et producteur.rice.s. Il informe, communique, mobilise et quand cela s'avère nécessaire, joue le rôle de médiateur.

Le Réseau fonctionne grâce à une trentaine de gasapien.ne.s bénévoles (mangeurs et producteurs) et quelques employés à temps partiel.

Des structures telles que les GASAP existent partout dans le monde: citons par exemple les AMAP françaises, les CSA en Amérique du Nord ou encore les Teikei japonais. Nous nous retrouvons au sein du réseau international Urgenci.

Nous comptons aussi de nombreuses associations partenaires en Belgique: Le Début des Haricots, Terre-en-Vue, la FUGEA, Le Réseau des Consommateurs Responsables, les Voedselteams, le CSA Netwerk et Nature & Progrès.

Le Réseau des GASAP est également membre du ReSAP (le Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne), du RABAD (Réseau des Acteurs Bruxellois pour l'Alimentation Durable).

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

II. Créer un GASAP

ETAPE 1 : L'IDÉE ET LA MOBILISATION

Au départ d'un nouveau GASAP, il y a une ou plusieurs personnes « dynamo », des gens qui souhaitent créer un nouveau GASAP dans leur quartier... Bref, vous !

Comment trouver des gens pour se joindre au nouveau GASAP ?

- En en parlant autour de vous ;
- En distribuant une lettre « toute boîte » dans votre rue ou votre quartier ;
- En allant à la rencontre des groupements et associations existantes dans votre quartier (parents d'une école, SEL - système d'échange local, club de sport, maison médicale,...) ;

Si une fête de quartier s'organise près de chez vous, profitez de cette opportunité pour faire connaître votre projet. Le réseau peut vous prêter du matériel ou vous accompagner pour y tenir un stand.

Le Réseau vous propose également des outils : carte interactive, réseaux sociaux, liste d'inscription. Une fois votre GASAP lancé, continuez à vous faire connaître et aller à la rencontre de votre quartier.

La tenue des permanences dans des lieux publics ou associations de quartier est une bonne manière de s'ouvrir aux voisins et de faire tomber des barrières. Quand il fait beau, faire sa permanence dehors est toujours un moyen de titiller la curiosité des passants...

La « fête des voisins » est également une occasion conviviale de faire découvrir votre GASAP en partageant des plats composés des légumes du panier.

DE NOUVELLES HABITUDES

Être membre d'un GASAP, c'est s'alimenter autrement et prendre de nouvelles habitudes.

REDÉCOUVRIR LE PLAISIR DES LÉGUMES

Ne pas choisir ses légumes comme au magasin n'est pas forcément un problème... au contraire, on redécouvre des variétés oubliées mais délicieuses. Cela incite aussi aux échanges au sein du groupe (recettes, conservation, trucs et astuces...) et résout la sempiternelle question du « qu'est-ce qu'on va manger ce soir ? » Ce sont les légumes du panier qui nous donnent des idées pour la cuisine...

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

Certains légumes sont peu connus : il est très utile et convivial d'organiser au sein de votre GASAP des ateliers de cuisine et des échanges de recettes. Cela fait vite tomber la peur de l'inconnu.

LE JOUR ET L'HEURE DE LIVRAISON

Passer prendre son panier pendant les heures de permanence implique parfois un peu d'organisation. Une fois que vous aurez pris le pli, vous trouverez certainement plus agréable de passer à la permanence GASAP que d'aller faire la file au supermarché !

LE PRIX

Le prix est souvent moins élevé que dans les commerces pour des produits de même qualité. Grâce à la participation bénévole des mangeurs à la gestion du GASAP, il n'y a pas d'intermédiaire à rémunérer, ce qui permet de diminuer la facture pour les mangeurs sans faire pression sur les revenus du producteur.

Pour que tout le monde ait accès aux produits de l'agriculture paysanne, plusieurs formes de solidarité peuvent être mises en place entre les mangeurs : ceux qui le peuvent payer 6 mois voire 1 an à l'avance afin de permettre à d'autres de payer mois par mois; l'équilibre ainsi créé assure de pouvoir payer les producteurs à temps.

ETAPE 2 : LA RÉUNION DE PRISE DE CONTACT

La personne qui a initié la création du GASAP rassemble les personnes qui se sont montrées intéressées et organise une première réunion.

Un bénévole du Réseau des GASAP viendra co-animer la réunion avec vous pour fournir tous les outils et quelques astuces pour démarrer votre GASAP. Il vous présentera les producteurs du Réseau qui cherchent des mangeurs dans votre quartier. Pour ce faire, envoyez un mail à aide-creation@gasap.be ou ecole@gasap.be.

Profitez de cette première prise de contact pour faire connaissance et identifier les compétences et ressources de chacun qui seront utiles au démarrage et au fonctionnement du GASAP (connaissances en comptabilité, communication, outils informatiques, contacts dans le réseau associatif ou autre, mais aussi connaissances culinaires etc...).

Ces compétences pourraient aussi ponctuellement rendre de précieux coups de pouce au développement et à la vie du Réseau des GASAP. N'hésitez pas à partager ces talents.

Avant de se quitter en fin de réunion :

- Rassemblez les adresses mails de toutes les personnes intéressées de continuer l'aventure.
- Faites un inventaire des possibles lieux de permanence. Cela peut être un lieu privé (chez un membre du groupe, dans un bar,...) ou un lieu public (local communal, théâtre, espace associatif, école...). Demandez à la commune, aux associations du quartier... ou éventuellement à un GASAP existant : peut-être

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

est-il possible d'héberger 2 groupes à cet endroit. Le Réseau peut éventuellement vous appuyer dans la recherche d'un local.

Désignez :

- un responsable de la liste de diffusion* ;
- une personne « contact producteur » qui organise la visite chez le producteur qui vous a été conseillé ;
- une personne qui organise la deuxième réunion du groupe

ETAPE 3 : LA VISITE CHEZ LE PRODUCTEUR

La personne désignée « contact producteur » organise une première rencontre entre le producteur et le groupe (à la ferme de préférence).

Cette première visite est très importante ! Elle permet de faire connaissance et de voir comment le producteur travaille. Dans la mesure du possible, si une majorité des futurs membres du groupe peut y participer, c'est évidemment mieux.

C'est l'occasion d'en apprendre plus sur :

- l'histoire de votre producteur et de sa ferme: Depuis quand son exploitation existe-t-elle? Comment s'est-elle développée? Mais aussi, quels sont les objectifs de développement du producteur?
- les techniques spécifiques de production de votre maraîcher: Quel mode de production biologique ou similaire a-t-il choisi? A-t-il une certification?* Son exploitation est-elle un peu / modérément / pas du tout mécanisée? Comment gère-t-il l'utilisation de l'eau en général, l'énergie, les déchets, etc. ?
- la diversité de sa production: ce point est important car la plupart des producteurs doivent avoir recours à l'achat-revente (le producteur se fournit ailleurs si sa production ne suffit pas à remplir le panier) à certaines périodes de l'année. Renseignez-vous quant à la provenance de ces produits. La charte des GASAP exige la transparence sur l'origine des produits.
- l'aspect social: Combien de personnes travaillent sur l'exploitation? Quelles sont les conditions de travail?

C'est également lors cette réunion que vous finaliserez le contrat et tous ces aspects pratiques: prix, contenu, régularité, transparence, etc.

ETAPE 4 : LA RÉUNION DE DÉMARRAGE

Le GASAP est maintenant prêt à prendre son envol. C'est lors de cette réunion que sont prises les décisions importantes :

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

- Démarre-t-on le GASAP avec le producteur rencontré ? (Si non, pourquoi ? Recontactez « l'équipe d'aide à la création »)
- Quel sera le lieu de permanence ?

C'est aussi le moment de signer le contrat avec le producteur.

Il est important d'établir un contrat individuel pour chaque membre : le rapport ne compte ainsi aucun intermédiaire. Le Réseau peut vous fournir un contrat-type, pour cela, contactez « l'équipe d'aide à la création ». C'est un choix à la fois symbolique et important du point de vue légal car exigé par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire - Circulaire relative à la distribution en circuit court de denrées alimentaires via des points d'enlèvement et via des achats groupés).

Il vous reste maintenant à régler les aspects pratiques et à vous répartir les tâches...

- **TRÉSORERIE :**
gestion des paiements anticipés des membres du groupe et au producteur: vous pouvez passer par des virements classiques ou via les applications pour smartphone, pensez à vous simplifier au maximum la vie pour vous inscrire dans le temps sans lourdeur!
- **CONTACT PRODUCTEUR/GESTION DES COMMANDES :**
contact entre le GASAP et le producteur pour des aspects pratiques : changement de date de livraison, communication à faire au groupe, etc.
- **ACCUEIL DES NOUVEAUX VENUS :**
il est très important d'expliquer en détail votre mode de fonctionnement et la philosophie des GASAP aux personnes qui démarrent dans l'aventure.
- **RÉFÉRENT RÉSEAU :** pour maintenir le lien avec le Réseau des GASAP, participer aux moments d'échange, faire circuler les informations du et vers le Réseau, mais aussi pour recevoir de l'aide (recherche de nouveaux membres, difficultés dans le groupe ou avec le producteur) ou bénéficier de l'accès à de nouveaux produits, etc.
- **GESTION DES PERMANENCES :** veiller à ce que chaque permanence soit assurée par un ou deux membres
- **GESTION DE LA LISTE DE DIFFUSION:** choisir un moyen de communication mail, facebook, what's app, ... ce qui vous convient le mieux.

Il est conseillé de créer un compte en tant qu'association de fait sur lequel les versements des mangeurs seront effectués. De là, le trésorier versera l'argent récolté au producteur, selon des modalités définies de commun accord dans le respect de la charte. Le Réseau des GASAP conseille la banque Triodos et peut vous aider pour la procédure d'ouverture du compte mais comme dans toutes les banques, cela a un coût, de 3 euros par mois. Pour les écoles, pensez à demander à l'association des parents si vous pouvez utiliser leur compte, ce sera moins coûteux.

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be

Vous pouvez maintenant fixer un premier planning des permanences ainsi qu'une date limite pour le premier versement... et c'est parti !

ETAPE 5 : LA PREMIÈRE LIVRAISON

C'est le grand jour ! De quoi avez-vous besoin ?

- une table ;
- la liste des membres et éventuellement leur commande spécifique ; si la livraison se fait en vrac ;
- des bacs/cartons pour diviser les légumes ;
- une ou deux balances ;
- couteaux et planches ;
- un espace info (tableau) ;
- un planning pour l'organisation des permanences

ETAPE 6 : APPROFONDIR LA RELATION AVEC LE PRODUCTEUR

Une des spécificités des GASAP est le contact direct avec le producteur

Votre engagement témoigne de votre désir de soutenir une personne et des idées. On vous encourage donc à tisser une relation de confiance, de transparence et de solidarité réciproque.

Visitez son exploitation, découvrez les lieux et n'hésitez pas à lui donner des coups de main (une fois par an par exemple). Invitez-le à assister aux permanences et conviez-le aux événements festifs et aux réunions du groupe ! Comprenez aussi que son travail ne lui permette pas toujours de se libérer.

Enfin, donnez-vous le temps d'échanger avec lui, c'est la personne qui vous nourrit...

Éditeur responsable :

LE RÉSEAU DES GASAP ASBL

www.gasap.be

Contact : coordination@gasap.be

Cette publication a été éditée grâce au soutien de la Commission communautaire française (COCOF) Merci à tous les bénévoles du Réseau !

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Rue de La Croix de Pierre, 85 - 1060 Saint Gilles – Belgique

0487 90 62 69 - coordination@gasap.be